



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 06 Novembre 2017

Présents : Mme CHEVALIER. M. PLANQUE. Mme BOURGOIS. M. PECQUEUR. Mme FONTAINE. M. CREPIN. Mme GARENEAUX V. M. FASQUEL. Mme MONNEL. M. SAILLY. Mmes VERSCHEURE. FOURNIER. MM. DEWET. LEPRINCE. SOUPE. Mme MACH. MM. LENGLET. SENICOURT. Mmes LEGROS. DUSSENNE. MM. FONTAINE. LOUCHEZ. HERTAULT. Mmes LURETTE. et CARRE

Excusés : Mme GARENAUX L. M. COPPIN. Mme MARTINACHE et M. MASSEMIN.

Pouvoirs : Mme GARENAUX L. à Mme GARENEAUX V., Mme MARTINACHE à M. LOUCHEZ M. MASSEMIN à Mme CARRE.

Mme MACH a été désignée Secrétaire de séance.



Mme le Maire ouvre la séance à 19h30. Elle procède à l'appel nominal des membres pour constater que le quorum était atteint. Elle fait désigner à l'unanimité, secrétaire de séance, Mme Isabelle MACH.

M. HERTAULT fait remarquer que toutes les interventions ne sont pas reprises dans le procès-verbal. Quant à Mme LURETTE, elle fait observer que le compte rendu est mis en ligne sur le site internet de la ville alors qu'il n'a pas encore été approuvé.

Mme le Maire précise que le compte-rendu est plus succinct, et qu'il doit être affiché obligatoirement dans les 8 jours, alors que le procès-verbal reprend synthétiquement les interventions et, est approuvé en séance suivante.

Après ces remarques, le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2017 a été adopté à l'unanimité.

I – Affaires Générales

1) Validation du projet d'aménagement de la rue de la Commune

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune projette d'aménager la Rue de la Commune, section comprise entre la route du Fort-Bâtard et la Rue des Madelinettes.

Les travaux suivants sont envisagés :

- Reconstruction de la chaussée et des trottoirs.
- Reconstruction du Réseau d'assainissement des eaux pluviales
- Enfouissement des réseaux (PTT, Basse Tension)
- Rénovation de l'éclairage public

Le montant prévisionnel de cet aménagement est estimé à 782.859 € HT y compris la Maîtrise d'œuvre.

La période prévisionnelle des travaux est fixée de Février à Octobre 2018.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver ce projet.
Approuvé à l'unanimité.

2) Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la FDE

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la concession de distribution d'électricité signée entre la Fédération d'Énergie et EDF en date du 30 Novembre 1996, les travaux d'effacement du réseau de distribution électrique basse tension relèvent de la Fédération d'énergie, et les travaux de pose de l'éclairage public relèvent de la Maîtrise d'Ouvrage de la Commune.

Si les travaux d'effacement et éclairage public affectent une même portion de la voirie communale, ils peuvent être considérés comme portant sur un ouvrage unique.

Par conséquent, la réalisation des travaux rue de la Commune implique une co-maîtrise d'ouvrage de la Fédération et de la Commune.

Afin d'éviter toute complexité à cette coexistence de deux maîtrises d'ouvrages différentes, la Fédération et la Commune peuvent conjointement décider de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage et désigner la Commune comme maître-d'ouvrage unique pour la réalisation de l'ensemble des travaux, tant du réseau de distribution électrique basse tension que d'éclairage public.

Le Conseil municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Fédération d'Énergie relative aux travaux d'effacement des réseaux électrique basse tension.

Adopté à l'unanimité.

II - Finances

3) Décision modificative budgétaire

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'afin d'ajuster les crédits inscrits au budget général 2017, il y a lieu d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

Budget Général - dépenses investissement				Budget Général - recettes investissement			
2151	822	Travaux rue de la commune	410 000,00 €				
2315	822	aménagement centre ville	-410 000,00 €				
Total					Total		

Approuvé à l'unanimité.

4) Demande de participation financière auprès de la FDE

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de basse tension et du renouvellement de l'éclairage public de la Rue de la Commune, section comprise entre la route du Fort-Bâtard et la Rue des Madelinettes, il y a lieu de solliciter une participation financière auprès de la FDE 62.

Le conseil municipal est invité à autoriser Mme le Maire à solliciter cette participation financière auprès de la FDE

Approuvé à l'unanimité.

5) Attribution d'une subvention

Le conseil municipal est invité à accorder une subvention de 1.000 € à la paroisse pour le chauffage de l'église au titre de l'année 2017.

Approuvé à l'unanimité.

INTERVENTIONS

- 1) M. LOUCHEZ revient sur la séance du conseil municipal du 7 avril 2017 concernant la vente d'une parcelle à Carrefour qui avait été votée à la majorité des suffrages exprimés. Il revient sur les conditions des vente qui avaient été modifiées oralement. Il souhaite savoir où en sont ses modifications et si l'acte de vente a été signé
Mme le Maire répondra lors de la prochaine séance.
Mr LOUCHEZ s'inquiète notamment pour l'accès à la parcelle restante et l'écoulement des eaux pluviales.
- 2) Mme LURETTE souhaite connaître si un jour a été défini pour les PACS et avoir des explications sur la dissolution.
Réponse : le jour sera fixé soit le mardi ou le jeudi en fonction du nombre de PACS. Les PACS signés avant le 1^{er} novembre 2017 ont été transférés à la mairie de SAINT-OMER. En cas de dissolution, les intéressés se rapprocheront auprès de cette mairie. Par contre tous les PACS enregistrés à AUDRUICQ seront dissous à AUDRUICQ.
- 3) Mr LOUCHEZ explique que la presse locale se fait écho du mécontentement des riverains de plusieurs rues et précise que son groupe n'en est pas à l'origine même s'il partage ce mécontentement. Il souhaite qu'il y ait plus de concertation et d'information notamment sur les priorités à donner en matière de travaux concernant la sécurité des habitants.

Mme le Maire lève la séance à 19h56 après signature du registre des délibérations.

Le Maire,
Nicole CHEVALIER.